



AGÉAUTAM

Assemblée générale

30^e réunion

Zoom

29 octobre 2021

Compte rendu de la réunion

Sont présents : 39 membres actifs + 2 invités (le webmestre et le vérificateur)

Réjean Rémillard	Beauharnois-Salaberry	Jocelyne St-Pierre	Saint-Bruno
André Régnier	Beauharnois-Salaberry	Danielle Badeaux	Saint-Bruno
Christiane Roy	Beloeil	Raymond Chamberland	Saint-Bruno
Viviane Primeau	Beloeil	Louise Cofsky	Saint-Lambert
Francine Vachon	Beloeil	Mario Gaudette	Saint-Lambert
Diane Vadeboncoeur	Boucherville	Pierre Rondeau	Saint-Lambert
Lyse Dansereau	Boucherville	Yvon Langevin	Sorel-Tracy
Lise Laliberté	Boucherville	Liette Hardy	Sorel-Tracy
Denise St-Pierre	Brossard	Yves Chaurette	Sainte-Julie
Gilles Normandeau	Brossard	Francine Cayer	Varenes
Réjean Houde	Brossard	Liette Ritchie	Varenes
Suzanne Dostie	Candiac	Francine Bergeron	Vaudreuil
Mireille Gatien	Chambly	Céline Drouin	Vaudreuil
Pierrette Boivin	Chambly		
Jean Fortin	Chambly		
Jacques Delsemme	Châteauguay-Mercier		
Martine Goyette	Châteauguay-Mercier	invités	
Christiane Tisseur	Châteauguay-Mercier	Alain Wagner	Webmestre
Nicole Benoît	Dorion	Luc Martel	Vérificateur
Francine Clermont	Dorion		
Francine Boisvert	Haut-Richelieu		
Françoise Murray	Jardins de Napierville		
John Bertuccini	La Prairie		
Jean-Marie Harvey	Les Mascoutins		
Lise Parenteau	Les Maskoutains		
Joanne Coderre	Longueuil		

Note : À défaut de l'habituel registre des présences que l'on utilise lors des assemblées générales tenues en présentiel et ZOOM n'offrant pas de système d'identification des participants, cette liste de participants a été établie en fonction des inscriptions officielles finales et des personnes que l'on peut reconnaître à partir de l'enregistrement vidéo de la réunion.

30.00 Accueil par la présidente de l'AGÉAUTAM (10 h)

Diane Vadeboncoeur ouvre l'assemblée en souhaitant à tous la bienvenue à cette 30e assemblée générale. Elle souligne le plaisir qu'elle a malgré les circonstances imposées par la pandémie, d'accueillir les membres présents à cette réunion particulière.

30.01 Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée

Il est proposé par John Bertuccini, appuyé par Réjean Houde que Diane Vadeboncoeur préside l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

30.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Céline Drouin, appuyée de Lise Dansereau que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il apparaît ci-dessous.

Projet d'ordre du jour

- 30.00 Accueil par la présidente de l'AGÉAUTAM (9 h 30)
- 30.01 Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée
- 30.02 Adoption de l'ordre du jour
- 30.03 Adoption du compte rendu de la 29^e assemblée générale (30 octobre 2020)
- 30.04 Réception du rapport des activités 2020-2021
- 30.05 Réception des états financiers au 31 août 2021
- 30.06 Nomination d'une personne chargée de la vérification du rapport financier annuel pour la période se terminant le 31 août 2022
- 30.07 Orientations
 - 30.07.01 Bilan des orientations 2020-2021
 - 30.07.02 Adoption des orientations 2021-2022
- 30.08 Élections au Conseil d'administration, renouvellement des mandats pour 2021-2023
- 30.09 Amendement des articles 2.3.5.5 et 5.1.7 (Constitution et règlements/Guide de l'administrateur) : nombre et durée des mandats des administrateurs.
- 30.10 Hommages
 - 30.10.01 Aux membres sortants du CA
 - 30.10.02 À nos bénévoles 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans et 25 ans
- 30.11 Attribution de l'Ordre du Mérite de l'UTA
- 30.12 Autres questions
- 30.13 Levée de l'assemblée

30.03 Adoption du compte rendu de la 29^e assemblée générale (30 octobre 2020)

Il est proposé par Lise Laliberté, appuyée de Francine Clermont que le compte rendu de la 29^e Assemblée générale soit adopté. Il est adopté à l'unanimité

30.04 Réception du rapport des activités 2020-2021

Diane Vadeboncoeur fait la lecture du rapport des activités 2020-2021.

Voir le document AG-30.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS 2020-2021 inclus sous le titre « Annexe 1 » à la suite du présent compte-rendu.

30.05 Réception des états financiers au 31 août 2021

Réjean Houde présente le rapport faisant l'objet du document AG30.05 inclus sous le titre « Annexe 2 » à la suite du présent compte rendu.

À l'occasion de ce volet financier, plusieurs questions sont posées par les participants au sujet du Fonds Roger-Bernier. Ces questions concernent le manque d'information et de transparence de la part de l'Université concernant divers aspects de ce fonds (solde du fonds, pertinence de son existence, complexité du désistement à ce fonds, etc). Déjà bien engagée dans ce dossier et au fait de ses particularités, Diane Vadeboncoeur s'engage à tenter d'obtenir des réponses à ces questions spécifiques auprès de l'UTA.

30.06 Nomination d'une personne chargée de la vérification du rapport financier annuel pour la période se terminant le 31 août 2022

Réjean Houde a abordé M. Luc Martel afin de lui demander s'il accepterait de poursuivre sa tâche de vérificateur pour l'année 2021-2022. M. Martel a accepté. Une proposition a donc été faite par Jean-Marie Harvey appuyé de Jocelyne St-Pierre afin que M. Luc Martel soit reconduit dans sa fonction de vérificateur pour l'année fiscale 2021-2022.

30.07 Orientations

30.07.01 —

John Bertuccini, vice-président de l'AGÉAUTAM présente le bilan des actions entreprises par les différents comités, en coordination avec les orientations 2020-2021. Le texte de la présentation de John est inclus sous le titre « Annexe 3 » à la suite du présent compte rendu.

30.07.02 —

Par suite de la diminution dramatique des activités attribuable à la pandémie, les orientations qui avaient été adoptées pour l'année 2020-2021 n'ont pu bénéficier de la portée qui leur revenait. Conséquemment, le Conseil d'administration a choisi de reporter les mêmes orientations à l'année 2021-2022.

Une proposition en ce sens est faite par Denise St-Pierre appuyée de Francine Clermont. Les orientations 2021-2022 sont adoptées.

En guise d'aide-mémoire, le libellé des orientations 2021-2022 est inclus sous le titre « Annexe 4 » à la suite du présent compte rendu.

30.08 Élections au conseil d'administration

Jacques Delsemme, secrétaire de l'AGÉAUTAM explique et conduit le processus d'élection ou de réélection des membres du CA visés par cette élection. Voici, ci-dessous, un résumé des résultats de cette élection

Premier mandat

Il est proposé que :

Réjean Rémillard du comité Beauharnois-Salaberry en remplacement d'André Régnier ;
Viviane Primeau du comité Beloeil en remplacement de Francine Vachon ;
Suzanne Dostie du comité Candiac en remplacement de Jocelyne Pepin ;
Francine Boisvert du comité Haut-Richelieu en remplacement de Lise Moss ;
Yvon Langevin du comité Sorel-Tracy en remplacement de Michel Létourneau
soient élus pour un premier mandat et ce, conformément aux dispositions s'y rapportant au chapitre V du document « Constitution et règlements » Octobre 2012.

Proposé par Denise St-Pierre, appuyée de Céline Drouin. Aucune objection relevée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Second mandat

Il est proposé que :

Jean Fortin du comité Chambly ;
John Bertuccini du comité La Prairie ;
Joanne Coderre du comité Longueuil ;
Mario Gaudette du comité Saint-Lambert ;
Yves Charette du comité Sainte-Julie ;
Liette Ritchie du comité Varennes ;
Céline Drouin du comité Vaudreuil
soient élus pour un second mandat, et ce, conformément aux dispositions s'y rapportant au chapitre V du document « Constitution et règlements » Octobre 2012.

Proposé par Francine Clermont, appuyée de Francine Cayer. Aucune objection relevée

Proposition adoptée à l'unanimité

Troisième mandat

Il est proposé que :

Francine Clermont du comité Dorion ;
Jean-Marie Harvey du comité « Les Mascoutins » ;
Raymond Chamberland du comité Saint-Bruno ;
Soient élus pour un troisième mandat, et ce, conformément aux dispositions s'y rapportant au chapitre V du document « Constitution et règlements » Octobre 2012 ».

Proposé par Jocelyne St-Pierre, appuyée de Lise Laliberté. Aucune objection relevée

Proposition adoptée à l'unanimité

Un membre fera l'objet d'un statut intérimaire au conseil d'administration. Il s'agit de Françoise Murray Fortin du comité « Les Jardins de Napierville » qui faute de relève, continuera de siéger au conseil d'administration dans l'attente d'un successeur, comme prévu par l'article 2.3.5.5 du document « Constitution et règlements » d'octobre 2012.

Le texte faisant état des détails du processus d'élection est inclus sous le titre « Annexe 5 » à la suite du présent compte rendu.

Les changements feront l'objet d'une révision de la liste des administrateurs. Cette liste révisée sera acheminée aux membres du CA de même qu'aux responsables de comités. Les changements seront également déposés auprès du Registraire des Entreprises du Québec au cours des prochains jours.

30.09 Amendement des articles 2.3.5.5 et 5.1.7 (Constitution et règlements/Guide de l'administrateur) : nombre et durée des mandats des administrateurs.

Jacques Delsemme, secrétaire de l'AGÉAUTAM soumet, au nom du Comité exécutif, une proposition d'amendement des articles 2.3.3.5 de la constitution et 5.1.7 du *Guide de l'administrateur*. Cette proposition d'amendement a préalablement été soumise à l'acceptation du CA qui l'a approuvée à l'unanimité lors de sa dernière réunion (120^e réunion ordinaire du CA, point 120.11 du compte rendu de la réunion). Pour être officialisé et pouvoir être enchâssé dans la constitution, cet amendement doit être entériné par l'Assemblée générale, d'où la procédure adoptée aujourd'hui.

Jacques fait la lecture d'un préambule expliquant les motivations qui ont amené le Comité exécutif à soumettre cette demande d'amendement. Il présente ensuite le libellé de l'amendement (partage d'écran). Cela fait, il demande un proposeur et un appuyeur, tout en mentionnant qu'en cas d'objection par l'un ou l'autre des participants à l'assemblée, un vote à majorité simple serait tenu. Liette Richie propose l'adoption de l'amendement, appuyée de Lyse Dansereau. Jacques demande alors s'il y a des objections parmi les participants à l'Assemblée. Aucune objection formelle n'est soulevée, cependant, plusieurs questions sont posées et certains éclaircissements sont demandés. Le libellé de l'amendement proposé est critiqué, si bien que de fil en aiguille, la décision est prise de procéder à un vote à main levée afin d'accepter ou de rejeter l'amendement tel qu'il est formulé. Ce vote se conclut par une importante majorité (32 contre 7) en faveur de l'amendement tel que formulé. L'amendement sera donc porté au texte du document « Constitution et règlements » apparaissant au *Guide de l'administrateur*. Il sera aussi signifié au Registraire des Entreprises du Québec en même temps que les changements apportés à la liste des administrateurs.

Ce préambule, de même que le texte de l'amendement proposé font l'objet de l'« Annexe 6 » incluse à la suite du présent compte rendu.

30.10 Hommages

Joanne Coderre, déléguée aux affaires administratives, rend hommage aux administrateurs sortant de l'AGÉAUTAM ainsi qu'aux bénévoles de l'AUTAM ayant atteint les seuils de 5, 10, 15, 20 et 25 ans au service de service de leurs comités respectifs

30.10.01 Aux membres sortants du CA

Les personnes honorées sont : Francine Vachon du comité Beloeil.
André Régnier du comité Beauharnois-Salaberry
Michel Létourneau du comité Sorel-Tracy

Un remerciement particulier est également adressé à Mmes Jocelyne Pepin du comité Candiac et Lise Moss du comité du Haut-Richelieu.

30.10.02 À nos bénévoles 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans et 25 ans

Les personnes honorées sont :

BELOEIL	Claire Lemay Nicole Gagnon Jacques Lessard	20 ans 15 ans 5 ans
BOUCHERVILLE	Lise Laliberté Lyse Dansereau	10 ans 5 ans
BROSSARD	Aline Vaillancourt Ginette Jacques Francine Boucher-Bouchard	5 ans 5 ans 5 ans
CANDIAC	Thérèse Perreault	5 ans
CHAMBLY	Pierrette Boivin	20 ans
CHÂTEAUGUAY — MERCIER	Christiane Tisseur	15 ans
LONGUEUIL	Louissette Dumas France Gamache Mireille Laurin	10 ans 10 ans 10 ans
SAINT-BRUNO	Armande Champagne Bernard St- Louis Line Béchand	15 ans 10 ans 10 ans
SAINT-LAMBERT	Lise Cofsky Micheline Gamache Carole Fournier	5 ans 5 ans 5 ans
LES MASKOUTAINS	Carmen Plante Jean Groulx	5 ans 5 ans
SOREL/TRACY	Michel Létourneau	15 ans
VARENNES	Gilbert Pigeon Raymond Gélinas Nicole Proulx	25 ans 10 ans 10 ans

Une mention spéciale est adressée à Lucette Tétreault et André Cadieux du comité Beauharnois-Salaberry qui se retirent après 23 ans de bénévolat au service de l'UTA et de l'AGÉAUTAM, ainsi qu'à Messieurs Luc Martel, vérificateur, et Alain Wagner, webmestre du site de l'AGÉAUTAM pour leur précieuse contribution.

La présente Assemblée générale ayant obligatoirement été tenue en mode virtuel, les chèques-cadeaux de reconnaissance habituellement remis en mains propres lors de l'assemblée générale ont été expédiés à leurs destinataires par la poste.

30.11 Attribution de l'Ordre du Mérite de l'UTA

L'Ordre du mérite est une institution honorifique créée par l'UTA de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke en vue de reconnaître le mérite de certaines personnes qui ont œuvré de façon exceptionnelle à la fondation, au développement, au rayonnement de l'UTA et à la cause plus générale de la formation continue des personnes âgées au Québec ou partout dans le monde. Joanne Coderre fait la nomenclature des bénévoles de l'AGÉAUTAM qui se sont vu attribuer l'Ordre du Mérite en 2020-2021. Il s'agit de :

- Jocelyne St-Pierre du comité Saint-Bruno
- Louise Dumas du comité Longueuil
- Jocelyne Payant et Huguette Reid du comité Châteauguay-Mercier
- Gilbert Pigeon du comité Varennes
- Micheline Caza, Claire Landry et Johanne Archambault, toutes trois du comité du Haut-Richelieu.

30.12 Autres questions

Aucune question spécifique n'est posée, toutefois plusieurs participants sautent sur l'occasion qui leur est offerte de faire le point sur le déroulement général de l'assemblée.

30.13 Levée de l'assemblée.

John Bertuccini propose la levée de l'assemblée ; il est appuyé de Joanne Coderre.

Jacques Delsemme, secrétaire

Diane Vadeboncoeur, présidente

ANNEXE 1

AGÉAUTAM 30^e Assemblée générale

Tenue sur ZOOM le vendredi 29 octobre 2021



AG-30.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS 2020-2021

Les activités 2020-2021 du CA et du CE de l'AGÉAUTAM se sont déroulées au fil de la troisième vague de COVID-19 et de la quatrième qui, souhaitons-le, s'estompe. La rétrospective de l'année reflète les changements auxquels nous avons dû faire face et les efforts que nous avons déployés pour nous adapter à cette nouvelle réalité.

Rappelons que le Comité exécutif n'est actuellement composé que de 5 membres : Jacques Delsemme, secrétaire, John Bertuccini, 1^{er} vice-président, Joanne Coderre, déléguée aux affaires administratives, Réjean Houde, trésorier, et moi-même, présidente.

Le comité exécutif est responsable, entre autres choses, de superviser chaque année, l'organisation, la préparation et l'animation de l'Assemblée générale en étroite collaboration avec un des 19 comités formant l'AGÉAUTAM. Nous tenons à remercier le comité Saint-Bruno duquel c'était le tour cette année. Les membres du comité Saint-Bruno ont travaillé très fort pour nous offrir une belle rencontre annuelle. Malheureusement, malgré tous les efforts déployés, le comité Saint-Bruno a ultimement été contraint de déclarer forfait face à la conjoncture sanitaire et à l'incertitude en découlant.

Durant les douze derniers mois, le comité exécutif a tenu six réunions ordinaires, en conformité avec le calendrier établi, en plus d'une réunion extraordinaire tenue au sujet de la réforme éventuelle des réunions du Comité pédagogique.

Le comité exécutif a de plus assuré la préparation, l'animation et le suivi de quatre réunions du conseil d'administration. Le CE a également été présent aux rencontres avec l'administration de l'UTA et a régulièrement communiqué avec la direction de l'UTA, Madame Monique Harvey et Cristina Laguë.

Voici les éléments majeurs abordés cette dernière année.

En date du 6 novembre 2020, le CE était composé de 6 membres en raison du poste vacant de 2^e vice-président. Le CE a révisé les fonctions de chacun des membres.

La gestion financière occupe une place importante au CE. Des rapports sur les revenus et dépenses sont périodiquement produits et présentés au CA. Le CE produit des états financiers annuels soumis à M. Luc Martel qui cette année encore agit à titre de vérificateur.

L'instauration du Fichier maître Programmation par l'UTA a suscité des questions et déclenché un peu d'insécurité chez plusieurs comités de l'AUTAM. Nous avons communiqué à ce sujet avec la direction de l'UTA afin de clarifier les choses.

Le contexte pandémique a incité le CE à procéder à un sondage pour connaître l'état de la situation dans chacun des comités de l'AUTAM. John Bertuccini et Joanne Coderre ont assuré le suivi de ce sondage.

Nous avons sollicité l'ensemble des comités de l'AUTAM dans le but de désigner un délégué au comité de sélection des projets du Fonds Roger-Bernier. La personne qui a été désignée est Lyse Dansereau (comité AUTAM Boucherville).

En avril et mai 2021, une consultation a été menée auprès des 19 comités de l'AUTAM par M. Yves Chaurette, alors délégué aux affaires pédagogiques, en présence de Diane Vadeboncoeur, concernant une éventuelle réforme des réunions du Comité pédagogique. Les résultats de cette consultation ont été colligés par M. Chaurette qui les a présentés à la réunion du CA tenue le 28 mai 2021. Avec l'accord du CA, nous étions maintenant en voie de créer une formule expérimentale de Comité pédagogique.

Cependant, en raison d'un manque d'effectif du côté des membres de l'AGÉAUTAM, avec l'approbation du CA du 24 septembre, nous avons demandé à Madame Monique Harvey que la réunion du Comité pédagogique prévue le 29 novembre soit exceptionnellement organisée par l'UTA sur TEAMS. Cette demande a été acceptée. À notre connaissance, il s'agira d'une première puisque de tradition, les réunions du CP avaient toujours été l'apanage de l'AGÉAUTAM. Loin d'être abandonné, le projet de nouvelle formule des réunions du CP est donc retardé.

Depuis juin 2021, suite à la démission du délégué aux affaires pédagogique, le CE est actuellement formé de 5 membres plutôt que 7 comme le préconise la constitution. Le CE se retrouve donc avec 2 postes à combler.

Nous avons adopté le calendrier des activités pour l'exercice 2021-2022.

Une résolution concernant un plafond de 2 dollars par session à la cotisation facultative au Fonds Roger-Bernier avait été transmise à Monique Harvey qui l'avait acheminée à la direction de l'Université de Sherbrooke. Vu le statu quo qui persiste toujours, forte de l'approbation obtenue lors de la réunion du CA tenue le 24 septembre 2021, je suis en communication avec d'autres antennes et associations dans l'espoir d'en arriver à une position commune et forte.

Afin d'en faciliter la compréhension, le CE et le CA sont en réflexion sur l'intérêt de procéder à une éventuelle réorganisation du Guide de l'Administrateur. Cela dit, indépendamment de cela, face à la conjoncture actuelle, nous considérons nécessaire et urgent d'apporter un amendement aux articles 2.3.5.5 et 5.1.7 concernant le nombre et la durée des mandats pour parer au manque de relève qui affecte le CE. Cette proposition d'amendement a été présentée au CA qui l'a approuvée à l'unanimité lors de la réunion lors de sa réunion du 24 septembre 2021.

De juin à septembre, quatre membres du CE et beaucoup d'autres membres des comités de AUTAM ont participé à l'atelier « UTA de demain » dont la plénière a eu lieu le 5 octobre.

L'UTA a annulé la session hiver 2021 en présentiel. Cependant, des activités en ligne ont été proposées aux étudiants. À cet effet, un comité virtuel constitué de 8 bénévoles a été créé pour préparer la programmation en ligne pour l'hiver 2021. La programmation des activités virtuelles de l'automne 2021 a exclusivement été préparée par l'UTA. Toutefois, l'assistance technique de plusieurs bénévoles de l'AGÉAUTAM demeure essentielle.

Les comités AUTAM ont travaillé à la préparation de la session Automne 2021 en salle dans le respect des restrictions sanitaires. Nous avons communiqué avec Madame Monique Harvey pour que soit assurée l'inscription préalable des bénévoles aux activités. Le comité de Sainte-Julie offre cet automne une formule innovatrice de participation aux activités. Cette formule dite « bimodale » offre aux étudiants la possibilité de suivre les activités en présentiel ou en virtuel. Les comités de Brossard, Candiac et Chambly ont opté pour une reprise de leurs activités à l'Hiver 2022.

Enfin, nous avons incité les comités de l'AGÉAUTAM à mettre et à maintenir à jour la partie du site Web de l'AGÉAUTAM qui les concerne. Notre webmestre, M. Wagner, est toujours au poste. Rappelons qu'en naviguant sur le site, vous découvrez des souvenirs d'événements, d'activités spéciales et d'anniversaires de différents comités, les photos prises lors des AG. De plus les responsables de comités et les membres du CA ont accès aux comptes rendus des réunions, aux politiques adoptées par le CA et aux données concernant la fréquentation du site et la nature des informations recherchées. Encore une fois, sincères remerciements à Alain Wagner pour son dévouement et la qualité exceptionnelle de son travail.

En cette période tourmentée que nous traversons, il devient encore plus essentiel de faciliter et de maintenir le contact entre les membres du CE, les membres du CA et les responsables de comités. Aucun outil de communication ne doit être négligé, d'où l'importance pour chacun d'activer et de consulter régulièrement son adresse courriel « USherbrooke ».

À la demande des membres, compte tenu de la pandémie, les réunions du CA, du CE et du CP sont tenues et se tiendront encore sur ZOOM ou TEAMS jusqu'à nouvel ordre.

Les éléments faisant l'objet de ce rapport d'activités sont le fruit d'un engagement sans faille des bénévoles et de leur souci d'offrir aux étudiants une programmation de cours, de conférences et d'ateliers d'une grande qualité. Les activités réalisées résultent d'un travail d'équipe des membres des comités d'organisation et de programmation, du comité exécutif et du conseil d'administration de l'AGÉAUTAM. Je les en remercie du fond du cœur.

J'ai confiance en l'engagement pris par chacune et chacun d'entre vous à poursuivre la mission de l'AGÉAUTAM dont, je tiens à le mentionner, c'est aujourd'hui le 30^e anniversaire.

Diane Vadeboncœur
Présidente du conseil d'administration de l'AGÉAUTAM

ANNEXE 2

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 septembre 2021

AGÉAUTAM

Madame Diane Vadeboncoeur,

présidente 329, Place Samuel-de-

Champlain Boucherville (Québec)

J4B 6L1

OBJET : États financiers de l'AGÉAUTAM 2020-2021

Madame ta présidente,

J'ai examiné les registres comptables ainsi que les états financiers de l'AGÉAUTAM pour l'exercice se terminant le 31 août 2021. La responsabilité de ces états financiers incombe au conseil d'administration.

Cet examen est essentiellement constitué de prises de renseignements et discussions portant sur les données qui m'ont été fournies par le trésorier.

Après examen des registres et des états financiers de l'AGÉAUTAM, rien ne porte à croire que ces derniers ne soient pas fidèles à la situation financière de l'organisme.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Luc Martel

Vérificateur

AGÉAUTAM

Association Générale des Étudiants
de l'Antenne Universitaire du Troisième Âge
en Montérégie

AG-30.05

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 AOÛT 2021

30e assemblée générale
Date ; 29 octobre 2021
À : Beloeil, Québec

AGÉAUTAM : États financiers au 31 août 2021

FONDS DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

PRODUITS	2020	2021
Cotisation des étudiants	56 627,00 \$	5 736,85 \$
Autres revenus	1 740,37 \$	9,52 \$
	58 367,37 \$	5 746,37 \$
CHARGES (par secteur)		
Redevances aux comités AUTAM	34 522,97 \$	2 676,40 \$
Frais de déplacement	2 830,18 \$	\$
Stationnement	1 211,15 \$	\$
Repas	3 397,61 \$	\$
Frais d'administration	4 620,79 \$	2 481,94 \$
	46 582,70 \$	5 158,34 \$
EXCÉDENT AVANT DISTRIBUTION PARTIELLE		
Distribution partielle du surplus accumulé	11 784,67 \$	588,03 \$
	<u>10 800,00 \$</u>	<u>2 850,00 \$</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	984,67 \$	{2 261,97} \$

FONDS DE FONCTIONNEMENT

ANALYSE DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2020	2021
Redevances aux Comité AUTAM	34 522,97 \$	2 676,40 \$
Frais de déplacement		
Conseil exécutif	572,31 \$	\$
Conseil d'administration	1 503,92 \$	\$
Comité pédagogique	753,95 \$	\$
	2 830,18 \$	\$
Stationnement		
Conseil exécutif	259,00 \$	\$
Conseil d'administration	614,00 \$	\$
Comité pédagogique	338,15 \$	\$
	1 211,15 \$	\$
Repas		
Conseil exécutif	807,37 \$	\$
Conseil d'administration	849,87 \$	\$
Comité pédagogique	1 740,37 \$	\$
	3 397,61 \$	\$
Frais d'administration		
Poste	\$	14,36 \$
Photocopies et papeterie	134,07 \$	\$
Téléphones (interurbains)	\$	\$
Relations extérieures	\$	\$
Assemblée générale	2 493,26 \$	1000,00 \$
Services aux comités de l'AUTAM	\$	\$
Gestion de AGAUTAM	1993,46 \$	1467,58 \$
	4 620,79 \$	2 481,94 \$
TOTAL DES CHARGES	46 582,70 \$	5 158,34 \$

AGÉAUTAM : États financiers au 31 août 2021

FONDS DE FONCTIONNEMENT

BILAN

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2020	2021
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT		
Solde au compte à la Caisse le 1er septembre 2019-2020	13 776,60 \$	14 761,27 \$
Chèques en circulation	\$	\$
Comptes à payer	\$	
	<u>13 776,60 \$</u>	<u>14 761,27 \$</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	984,67 \$	(2 261,97) \$
SOLDE DU FONDS À LA FIN	14 761,27 \$	12 499,30 \$
COMPTE CAISSE DESJARDINS		
Solde au 31 août 2020/2021	15 667,02 \$	12 591,30 \$
Chèques en circulation	905,75 \$	
Compte à payer	\$	92,00 \$
SOLDE DU COMPTE AU 31 AOÛT 2020/2021	14 761,27 \$	12 499,30 \$

Pour le conseil d'administration
29 septembre 2020

Diane Vadeboncoeur,
Présidente

Réjean Houde
Trésorier

Annexe 3

BILAN DES ORIENTATIONS 2020-2021

Seize comités AUTAM sur dix-neuf ont remis un bilan.

1. ORIENTATION : NOTRE RÔLE DE PARTENARIAT AVEC L'UTA

1.1 Réfléchir sur la façon d'offrir des activités sécuritaires à la clientèle tout en respectant la capacité de nos bénévoles à y répondre en ce temps de pandémie.

Suite à l'annulation des activités de l'hiver 2021, le comité pédagogique ainsi que les rencontres avec la direction de l'UTA et les rencontres des comités de l'AUTAM se sont tenus en ligne sur ZOOM ou sur TEAMS. Trois comités de l'AUTAM ont annulé les activités en salle prévues pour l'automne tandis que les autres ont organisé des cours et conférences qui ont débuté en septembre 2021. Les règles sanitaires imposées par la direction de la santé publique, par les villes concernées et par l'UTA ont été suivies scrupuleusement. Le nombre d'étudiants admis s'est limité au nombre prescrit par les municipalités, soit un maximum de 25 dans plusieurs cas.

1.2 Développer et poursuivre la collaboration avec les municipalités et autres instances locales

Tous les comités de l'AUTAM qui ont organisé des activités en salle ont eu une communication étroite avec les municipalités afin de pouvoir procéder à une reprise sécuritaire des activités prévues. Les projections établies par la plupart des municipalités pour l'hiver 2022 permettent d'entrevoir une augmentation du nombre d'étudiants admis en salle ainsi qu'une légère diminution des contraintes sanitaires.

Le comité AUTAM de Vaudreuil a obtenu le statut d'organisme reconnu par la ville. Ce statut lui permet d'annoncer ses activités sur le site internet de la ville ainsi que dans les publications distribuées aux foyers.

Le comité AUTAM de Varennes a obtenu une subvention dite « COVID » de 500,00 \$
Le comité AUTAM de Boucherville a pour sa part obtenu une reconnaissance de statut de la part de la municipalité.

La réouverture des salles du campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke facilitera l'offre d'activités sécuritaires aux comités concernés, ainsi que la reprise en présentiel des réunions de L'AGEAUTAM et des réunions du comité pédagogique prévues en 2022.

2. ORIENTATION : NOTRE MISSION PÉDAGOGIQUE

2.1 Favoriser l'utilisation de la fiche d'appréciation

Étant donné que les activités viennent tout juste de recommencer, ce sujet sera reconduit avec le prochain bilan.

2.2 Maintenir les actions nécessaires à l'identification des besoins de la clientèle

Il est évident que la clientèle n'a pu s'exprimer en période de pandémie, mais les comités sont tous à l'écoute des suggestions transmises verbalement ou par écrit. Le dernier sondage de L'UTA a aidé à identifier les besoins de la clientèle. Une initiative du comité AUTAM de Sainte-Julie vise à offrir un cours en format bimodal.

2.3 Poursuivre des activités de formation à l'intention des membres des comités

Plusieurs membres de l'AUTAM ont suivi une formation leur permettant d'intégrer la brigade techno mise sur pied par l'UTA pour assurer un soutien technique lors des activités en ligne.

3. NOTRE RÔLE DE GESTIONNAIRE DE L'AGEAUTAM

3.1 Alimenter le site web annuellement

Trois comités de l'AUTAM ont alimenté le site web en 2020-2021. Les autres y consacreront plus d'énergie en 2021-2022.

3.2 Informers les nouveaux bénévoles des rôles et fonctions de l'AGEAUTAM

Plusieurs comités ont perdu des bénévoles durant la pandémie et devront recruter en vue de la reprise normale des activités à l'hiver 2022. Le départ de ces bénévoles est source d'inquiétude chez plusieurs comités. La question devra être abordée.

Le comité de Longueuil a créé un Guide de Gestion à l'intention de ses bénévoles. Ce guide traite des définitions, de la structure administrative, du code d'éthique, des orientations, etc.

3.3 Inciter les étudiants à réduire leur empreinte écologique

Les efforts initiés en 2020 seront poursuivis en 2021-2022. Les étudiants seront encore incités à apporter leurs propres tasses et gourdes d'eau.

Annexe 4

AG-30.07.02 Orientations 2021-2022

1^{re} orientation : notre rôle de partenariat avec l'UTA

- 1.1 Réfléchir à la façon d'offrir des activités sécuritaires à la clientèle tout en respectant la capacité de nos bénévoles à y répondre en ce temps de pandémie.
- 1.2 Développer et poursuivre la collaboration avec les municipalités et autres instances locales.

2^e orientation : notre mission pédagogique

- 2.1 Favoriser l'utilisation de la fiche d'appréciation (papier et électronique).
- 2.2 Maintenir les actions nécessaires à l'identification des besoins de la clientèle.
- 2.3 Poursuivre des activités de formation à l'intention des membres des comités AUTAM.

3^e orientation : notre rôle de gestionnaire de l'AGÉAUTAM

- 3.1 Alimenter le site Web annuellement.
- 3.2 Informer les nouveaux bénévoles des rôles et fonctions de l'AGÉAUTAM.
- 3.3 Inciter les étudiants à réduire leur empreinte écologique lors des activités.

Annexe 5

Élections au Conseil d'administration

30^e Assemblée générale

La présente assemblée générale devra entériner l'élection ou la réélection au conseil d'administration de plusieurs membres de l'AGÉAUTAM. Voici donc le sommaire des élections qui devront être tenues aujourd'hui :

Des 19 membres du CA, 3 ont atteint la limite des 3 mandats consécutifs permis par notre constitution et 2 ont simplement choisi de se retirer avant la fin de leurs mandats pour laisser leur place à d'autres. Nous devons donc aujourd'hui élire 5 nouveaux membres à un premier mandat au conseil d'administration.

Les candidats désignés par leurs comités respectifs sont :

Réjean Rémillard du comité Beauharnois-Salaberry en remplacement d'André Régnier ;

Viviane Primeau du comité Beloeil en remplacement de Francine Vachon ;

Suzanne Dostie du comité Candiac en remplacement de Jocelyne Pepin ;

Francine Boisvert du comité Haut-Richelieu en remplacement de Lise Moss ;

Yvon Langevin du comité Sorel-Tracy en remplacement de Michel Létourneau.

Sept (7) membres solliciteront un second mandat de 2 ans. Il s'agit de :

Jean Fortin du comité Chambly ;

John Bertuccini du comité La Prairie ;

Joanne Coderre du comité Longueuil ;

Mario Gaudette du comité Saint-Lambert ;

Yves Chaurette du comité Sainte-Julie ;

Liette Ritchie du comité Varennes ;

Céline Drouin du comité Vaudreuil.

Trois membres (3) brigueront un troisième mandat de 2 ans. Il s'agit de :

Francine Clermont du comité Dorion ;

Jean-Marie Harvey du comité « Les Maskoutains » ;

Raymond Chamberland du comité Saint-Bruno.

Un membre fera l'objet d'un statut intérimaire au conseil d'administration. Il s'agit de Françoise Murray Fortin du comité « Les Jardins de Napierville » qui faute de relève, continuera de siéger au conseil d'administration dans l'attente d'un successeur, comme prévu par l'article 2.3.5.5 du document « Constitution et règlements » d'octobre 2012.

Les autres membres : Diane Vadeboncoeur, Réjean Houde et Jacques Delsemme étant à mi-mandat ; ils sont tous trois soustraits, cette année, au processus d'élection.

Afin d'amenuiser le temps réservé aux élections, je propose à titre de secrétaire et responsable de l'application des lois, de la constitution et des règlements de l'AGÉAUTAM, de procéder de la façon suivante :

Pour chaque catégorie de mise en candidature (candidature à un 1^{er} mandat, candidature à un second mandat ou candidature à un 3^e mandat), je regrouperai chaque fois les candidats visés sous une seule proposition. Je demanderai pour chacune des trois propositions un proposeur et un appuieur. Si personne dans l'assemblée ne s'oppose à l'adoption de cette proposition, tous les candidats visés globalement par chacune des différentes propositions seront considérés élus ou réélus à l'unanimité.

Commençons immédiatement avec l'élection des nouveaux candidats au Conseil d'administration :

Donc, pour un premier mandat au C.A

Il est proposé que Réjean Rémillard du comité Beauharnois-Salaberry, Viviane Primeau du comité Beloeil, Suzanne Dostie du comité Candiac, Francine Boisvert du comité Haut-Richelieu et Yvon Langevin du comité Sorel-Tracy soient élus pour un premier mandat au conseil d'administration de l'AGÉAUTAM conformément aux dispositions prévues au chapitre V du document *Constitution et règlements* d'octobre 2012.

Proposé par Denise St-Pierre, appuyée de Céline Drouin.

Pour une reconduction vers un second mandat au CA

Il est proposé que Jean Fortin du comité Chambly, John Bertuccini du comité La Prairie, Joanne Codère du comité Longueuil, Mario Gaudette du comité Saint-Lambert, Yves Charette du comité Sainte-Julie, Liette Ritchie du comité Varennes et Céline Drouin du comité Vaudreuil soient reconduits pour un second mandat au conseil d'administration de l'AGÉAUTAM conformément aux dispositions prévues au chapitre V du document *Constitution et règlements* d'octobre 2012.

Proposé par Francine Clermont appuyée de Francine Cayer

Pour une reconduction vers un troisième mandat

Il est proposé que Francine Clermont du comité Dorion, Jean-Marie Harvey du comité « Les Mascoutins » et Raymond Chamberland du comité Saint-Bruno soient reconduits pour un troisième mandat au conseil d'administration de l'AGÉAUTAM conformément aux dispositions prévues au chapitre V du document *Constitution et règlements* d'octobre 2012

Proposé par Jocelyne St-Pierre appuyée de Lise Laliberté

Ceci conclut la ronde d'élection et de réélection des membres du conseil d'administration. Félicitation à tous les élus ! Le point 30.10.01 de l'ordre du jour viendra spécifiquement souligner le travail des membres sortants.

Annexe 6

Préambule et proposition d'amendement

Préambule

Justification en faveur d'un amendement aux articles 2.3.5.5 et 5.1.7 de la constitution

Nous traversons depuis plus d'un an une période perturbée à tous les niveaux et nous sommes présentement confrontés à une baisse d'intérêt marquée chez les bénévoles, peu importe leurs paliers d'implication. Ainsi, qu'il s'agisse de recrutement de bénévoles dans les comités de l'AUTAM ou de recrutement au niveau du C.A ou encore de recrutement au niveau du C.E, le problème semble s'être étendu à l'ensemble de l'AGÉAUTAM, tout comme il semble affecter beaucoup d'autres organisations. Le but de l'intervention d'aujourd'hui n'est pas d'analyser les causes profondes de cette baisse d'intérêt pour le bénévolat, nous laisserons cet exercice aux sociologues et autres « logues » dont c'est la profession, et de toute façon, chacun de nous à sa petite idée là- dessus. Venons-en plutôt aux faits.

La constitution prévoit un nombre de 7 administrateurs au C.E. Or, suite à un revirement de dernière minute survenu à la réunion du C.A qui a suivi la dernière assemblée générale, le C.E a été contraint de débiter l'exercice 2020-2021 à seulement 6 administrateurs, dont quatre ou cinq en étaient à leur première expérience aux postes dont ils ont hérité. Nous savions qu'en travaillant fort pour compenser notre inexpérience et en remaniant légèrement les responsabilités de chacun, nous pouvions contrebalancer cette absence d'un membre. C'est ce que nous avons fait en conservant l'espoir de voir une recrue venir pourvoir au poste vacant. Or, voilà que non seulement personne ne s'est montré intéressé à venir combler ce poste, mais suite à la récente démission du responsable aux affaires pédagogique, nous ne sommes plus présentement que 5 administrateurs au C.E, sans personne pour prendre en charge la gestion des affaires pédagogiques. Diane Vadeboncoeur, notre présidente a lancé divers appels à tous en vue de résoudre le problème, toutefois en date d'aujourd'hui, ses multiples appels sont à peu de choses près demeurés lettre morte. Quand on réalise qu'après tout, nous sommes tous des bénévoles, l'intervention d'aujourd'hui ne doit surtout pas être vue comme un blâme, mais plutôt comme un ultime appel à l'aide. Il serait superflu d'insister sur le fait que les membres actuels du C.E sont surtaxés et sérieusement embêtés par le manque de relève.

Cela dit, il est paradoxal de constater, alors que nous éprouvons des difficultés à intéresser des bénévoles des différents comités de l'AUTAM à se joindre au C.A et que du côté du C.E nous sommes dans une impasse face à l'impossibilité d'intéresser des membres du C.A à se joindre à nous, il est paradoxal donc de devoir nous priver de l'expérience de membres expérimentés sous prétexte qu'ils sont arrivés au terme des 3 mandats consécutifs auxquels la présente mouture du document « Constitution et règlements » les limite, alors que plusieurs d'entre eux seraient prêts ou auraient été prêts par le passé à demeurer en poste plus longtemps.

Compte tenu de ce qui précède, le C.E recommande un amendement aux articles 2.3.5.5 et 5.1.7 du document « Constitution et règlements », articles qui réglementent la durée des mandats des administrateurs de l'AGÉAUTAM.

Cette recommandation d'amendement se libelle comme suit

Proposition d'amendements au document « Constitution et règlements »

Cette proposition d'amendement vise l'article 18.1 du document constitutions et règlements original, qui, pour des raisons purement techniques, est renommé article 2.3.5.5 dans la version progressivement et légalement amendée du document Constitution et règlements figurant au Guide de l'administrateur.

L'article 5.1.7 apparaissant au chapitre 5 du Guide de l'Administrateur (chapitre traitant exclusivement des règles s'appliquant au Conseil d'administration) n'est qu'une répétition intégrale du même article.

2.3.5.5 et 5.1.7 Durée du mandat

La durée du mandat est de deux (2) ans.

Un administrateur ne peut être élu pour plus de trois (3) mandats consécutifs.

L'administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée générale au cours de laquelle il a été élu. Il reste en fonction tant qu'il conserve sa qualité ou jusqu'à l'élection de son successeur.

Dans le cas d'un administrateur choisi au C.E, la même règle s'applique, exception faite des circonstances suivantes :

1. Aucun candidat à une fonction spécifique au C.E ne s'est manifesté avant la terminaison des trois mandats impartis à un administrateur sortant.
2. Lorsqu'avant la fin du dernier des trois mandats consécutifs qui lui sont impartis, un administrateur change de fonction au sein du C.E.

Dans l'une ou l'autre de ces circonstances, un administrateur occupant une fonction au C.E peut de nouveau être élu par l'assemblée générale et choisi par le C.A pour autant de mandats additionnels de deux (2) ans que le C.A et l'assemblée générale jugeront requis.

(Proposition d'amendement à l'article 18.1 de la *Constitution et règlements* du document original et points 2.3.5.5 et 5.1.7 du présent document)